



ARNAQUE CELSIDE

Par Alesia

Bonjour,

Je vous sollicite au sujet d'un litige avec SFAM - CELSIDE.
J'ai un contrat depuis aout 2018, d'un montant de 15,99? par mois.

Je constate en février 2023, que Celside m'a prélevé de Septembre 2022 à Février 2023 1118,4?, passant les prélèvements mensuels de 15,99 à 69,9? minimum, allant jusqu'à 4 fois cette somme par mois, SANS MON ACCORD.

Je n'avais pas contrôlé mes comptes depuis septembre 2022.

J'ai contacté Celside, qui me répond le 17 février qu'ils vont me rembourser 60?, sous 35 jours ouvrés (presque 2 mois donc).

Je réitère ma demande de remboursement de 1118,4?, dans un délai raisonnable (pas sous 2 mois), majorée d'un montant pour le préjudice causé.

On me répond que l'on va me rembourser juste ce qui a été perçu par erreur en trop par Celside (quand on m'a prélevé 2, voire 3 fois par mois 69,9?), sous le délai forfaitaire de 35 jours ouvrés.

Je continue ma demande : appels téléphoniques, formulaires de réclamation, recommandé de mise en demeure, et RIEN à date, AUCUN REMBOURSEMENT.

CELSIDE RESTE EN BOUCLE, j'avais qu'à lire un mail de fin Août (d'une société inconnue pour moi, car mon contrat était SFAM et non CELSIDE), et répondre que je refusais de passer à 69,9?.

J'ai décidé de rester à 15,9? mensuel, le temps de la résolution du litige, pour rester "client" et être mieux traité; cela ne donne rien.

Quelles actions dois-je mener ?

Merci pour votre aide.

Par kang74

Bonjour

Contactez la DDPP de votre département et arrêtez les prélèvements .

De toutes les façons cette société(SFAM) a été condamnée à ne plus faire les assurances .

Il y a des actions collectives pour se faire indemniser : renseignez vous .

Par Alesia

Bonjour, je vous remercie de votre retour; je vais suivre votre conseil; je donnerai des nouvelles; merci !